

Paris, le 19 avril 2017

Attribution gratuite d'actions au directeur général de Natixis Décision du conseil d'administration du 10 avril 2017

Après le recueil de l'avis positif du comité des rémunérations, et comme autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de Natixis en date du 24 mai 2016 dans sa 20ème résolution, le conseil d'administration de Natixis lors de sa séance du 10 avril 2017 a procédé pour certaines catégories de collaborateurs à l'attribution gratuite d'actions. 53 841 actions ont été attribuées au directeur général de Natixis, pour lesquelles il est précisé qu'en tant que personne visée à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier, l'acquisition ne sera définitive pour 17 947 titres qu'en mars 2019 et pour 35 894 titres qu'en mars 2020, et sous réserve du respect de conditions de performance portant sur le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) après rémunérations variables et après coût du risque de Natixis ainsi que du respect par Natixis de ses obligations réglementaires en termes de fonds propres, et assortie d'une période de conservation de 6 mois.

En outre, 30% des actions qui seront livrées au dirigeant mandataire social à l'échéance de la période d'acquisition seront soumises à une obligation de conservation jusqu'à la cessation de son mandat social de directeur général de Natixis.

www.natixis.com

